

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)
Membres absents : M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Rencontres cinématographiques de Dijon - Edition 2016

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La onzième édition des rencontres cinématographiques de Dijon se déroulera du 20 au 22 octobre 2016.

Cette manifestation de portée internationale permet à des professionnels du monde du cinéma (cinéastes, producteurs, distributeurs, exploitants, représentants des chaînes de télévisions et de l'Internet) de débattre autour des grands enjeux auxquels sont confrontés le cinéma et l'audiovisuel.

Ces rencontres s'accompagnent également de manifestations diverses s'adressant aux Dijonnaises et aux Dijonnais, et plus globalement, aux habitants de l'agglomération : des dédicaces, des rencontres avec des réalisateurs dans les quartiers, des projections gratuites de films en avant-première dans les salles de cinéma de la ville et des projections destinées aux scolaires et aux étudiants.

La réussite de cet événement, comme cela a été démontré les années passées, tient beaucoup à la qualité du partenariat qui s'établit entre la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs (ARP) et

les collectivités territoriales participantes : Ville de Dijon, Région Bourgogne Franche-Comté et État (Centre National de la Cinématographie et de l'image animée). Ce partenariat prend notamment la forme d'une contribution financière de chacun des partenaires et d'une prise en charge directe de certains éléments constitutifs de ces rencontres (réceptions, mise à disposition de moyens, organisation de transports notamment).

Afin de formaliser ce dispositif, il est proposé de signer :

- un protocole d'accord entre la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs ; ce document déterminant le rôle et les modalités d'intervention de chacun des partenaires ;
- des conventions de financement bilatérales entre l'ARP et chacune des collectivités territoriales signataire du protocole d'accord, précisant les participations financières des différents partenaires.

Le budget global prévisionnel des rencontres cinématographiques 2016 est estimé à environ 477 732,27 € ; la participation de la Ville prendra la forme d'une subvention de 118 000 € à l'ARP et d'une prise en charge de prestations estimée à environ 43 776,85 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la participation de la Ville à l'édition 2016 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- 2 - approuver le projet de protocole d'accord à conclure entre la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - approuver le projet de convention de financement à conclure entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4 - m'autoriser à signer le protocole d'accord et la convention définitifs ;
- 5 - décider d'accorder une subvention de 118 000 € à la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs ;
- 6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Contre : 5